



Ville de La Verpillière

Arrondissement de La-Tour-du-Pin
Département de l'Isère (38)

La Verpillière, le 05 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil Municipal

Objet : Convocation au Conseil municipal du 11 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal,

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique le :

Lundi 11 décembre 2023 à 18h - Maison GIRIER

Ordre du jour :

I - AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023
 - 1.1 Procès-verbal du conseil municipal du 25/09/2023
2. Relevé des décisions du maire signées depuis la séance du 25 septembre 2023
 - 2.1 Registre des décisions du maire
3. Ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2024
4. Délégation de service public de fourrière animale à SPA de Lyon et du sud-est
 - 4.1 Convention de fourrière animale
 - 4.2 Mémoire Fourrière 2024
 - 4.3 Partenariat maltraitance
5. Convention de stérilisation avec SPA de Lyon et du sud-est
 - 5.1 Partenariat stérilisation

II – RESSOURCES HUMAINES

6. Modification du tableau des effectifs
7. Modification du règlement intérieur relatif au temps de travail des agents de la collectivité
 - 7.1 Règlement intérieur relatif au temps de travail des agents de la collectivité
8. Valeur faciale des titres-restaurant

III - FINANCES

9. Autorisation de dépenses d'investissement par anticipation

IV - SERVICES TECHNIQUES - URBANISME

10. Convention de mise à disposition du service Espace public et voirie de la CAPI
 - 10.1 Projet de convention
11. Avis sur projet d'arrêté préfectoral – Servitudes d'utilité publique
 - 11.1 Projet d'arrêté préfectoral
 - 11.2 Dossier de Servitude d'Utilité Publique (SUP) TECUMSEH

V - QUESTIONS DIVERSES

Dans l'attente de vous voir, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Patrick MARGIER



PS : Dans le cas où vous seriez empêché(e) d'assister à la séance, je vous serais obligé de bien vouloir en aviser Madame DUPUIS (juridique@laverpilliere.fr), responsable des affaires juridiques, et de transmettre le cas échéant votre procuration dont la trame est jointe à la présente convocation (article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales).